

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon-Sud-Est (circonscription D de la Métropole de Lyon) (69008)

Réponses de Nathalie Dehan, au nom de la liste « Maintenant Lyon 8 »

— le 08/03/2020 à 14:40 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Pour atteindre 15% de part modale du vélo d'ici 2026, il faut au minimum doubler le budget alloué au vélo et passer à 30 euros par habitant/an et un budget minimum de 300 millions d'euros pour 2020-2026.

Les associations vélos souhaitent être impliquées tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).

Nous proposons un budget de 350 millions d'euros pour le mandat à venir. Nous désignerons dans chaque arrondissement un-e élu-e référent-e vélo qui rencontrera tous les mois les associations représentantes des usagers cyclistes pour faire état des projets de voirie en cours, consulter les associations sur les aménagements futurs, recueillir les besoins et établir un suivi du déploiement des arceaux vélos dans l'espace public, mais également dans les équipements publics de la Ville et de la Métropole.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Dès notre élection, nous ferons inscrire les financements nécessaires à la réalisation de lignes de Réseau Express Vélo traversant le 8e et nous lancerons des études de faisabilité, afin que celles-ci soient réalisées dans le mandat. Dès 2021, nous partagerons avec les associations et les usagers les résultats des études de faisabilité de chacun des tracés, en vue d'un début des travaux courant 2022 pour la première ligne qui sera programmée.

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Objectifs pour 2026 : Doubler le nombre de km d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon, soit 2000 km.

Les axes prioritaires les plus dangereux ou manquant d'aménagements adaptés dans la circonscription D, identifiés dans le baromètre "Parlons vélo" de la FUB ainsi que par les remontées du terrain des usagers du vélo, sont les suivants :

- Bachut
- Avenue Jean Mermoz (de Bachut à Ambroise Paré)
- Jet d'eau Mendes France et liaison avec la rue Audibert et Lavirotte
- rue de l'Épargne à destination du parc Blandan
- Avenue Berthelot
- Boulevard Jean XXIII
- Rue Marius Berliet (notamment la voie de bus non autorisée aux vélos)/Rue de l'Épargne
- Avenue Rockefeller
- Place d'Arsonval (Grange Blanche)

Dans le cadre des grands projets Ville-Métropole (Programmation Pluriannuelle des Investissements), notre priorité sera de résorber les points noirs identifiés par le baromètre des villes cyclables et les usagers cyclistes : Rue et Pont de l'Épargne, Bachut, Jets d'Eau, rue Marius Berliet, etc. Concernant l'accès au Parc Blandan, nous proposons de retravailler la solution soutenue dès 2011 par les élu.es écologistes à l'issue d'une concertation avec les habitants du quartier. Cette alternative consiste notamment en un accès par un trottoir pour les piétons et une voie cyclable sécurisée longeant l'Hôtel de Police, réalisés sur l'emprise de la file de droite de la rue de l'Épargne et rejoignant le parc via une passerelle à partir du pont de l'Épargne, avec réaménagement et sécurisation du carrefour avec le boulevard des Tchécoslovaques. Nous mobiliserons également les budgets proximité de la ville sur des petits aménagements d'urgence, partout où cela est possible, pour améliorer rapidement le confort des usagers.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Objectifs d'ici 2026 : Rendre l'ensemble de la Presqu'île piétonne, et quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la métropole.

Nous souhaitons faire du 8ème arrondissement, et de Lyon de manière générale, un lieu de vie apaisé. Ainsi, nous proposerons de passer certains quartiers en zone 30 ou de rencontre, après consultations des riverains et commerçants. Quelle que soit la décision prise, elle sera le résultat d'un travail de co-construction. Nous mènerons une série d'études de circulation, par quartier, dans le but de favoriser les transports en commun, à pied ou à vélo et de proposer de réelles alternatives au "tout-voiture". Ces plans de circulation pourraient, par exemple, jouer sur les "sens interdit sauf cyclistes" (ou bus) pour faire en sorte que les itinéraires à vélo soient les plus directs possibles, à l'inverse de la circulation automobile, qui serait alors redirigé sur les grands axes. De même, nous souhaitons développer les zones piétonnes et les "impasses sauf piétons / cyclistes".

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la métropole et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes des villes comportant des aménagements cyclables.

Toutes les zones apaisées seront aménagées en cohérence avec la limitation de vitesse. Nous développerons des aménagements de modération de la vitesse encore peu utilisés à Lyon : "bypass"/écluses cyclistes, chicanes et ralentisseurs "sauf cyclistes", chaudioux, etc. Enfin, nous nous assurerons du respect de ces limitations par des campagnes régulières de contrôle des vitesses et la mise en place de la vidéo-verbalisation à la fois statique et sur véhicule, afin de sanctionner les infractions routières, et certains stationnements sur les axes les plus critiques en terme de délinquance routière.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visible des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu (dans toutes les directions), les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la métropole.

Notre objectif est que 100% des feux soient équipés de sas vélos et de cédez-le-passage cyclistes ambitieux (mouvements "tout droit" lorsque possible et "tourne à droite" systématique). Par ailleurs, nous mènerons des études sur la suppression de certains feux de circulation inutiles, au profit d'un apaisement du trafic "en dur" et de régimes de priorité à vue favorisant l'apaisement des vitesses et les cyclistes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Élu.e.s à la ville, nous serons compétent.e.s pour faire respecter la réglementation dans les constructions nouvelles, pour que tous les nouveaux logements, bureaux et commerces soient équipés de garages vélos spacieux et sécurisés. Dans l'ancien, nous accompagnerons les copropriétés et les bailleurs vers les aides et subventions existantes (programme Alvéole notamment). Enfin, avec la Métropole de Lyon, nous déploieront des parcs de stationnement vélos sécurisé en ouvrage : en souterrain, en préemptant certains pieds d'immeuble vacants ou en construisant des consignes à vélos fermées à accès sécurisé dans l'espace public.

Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

À l'échelle de la Ville de Lyon, nous multiplierons par 4 le nombre d'arceaux de stationnement vélo dans l'espace public (passant de 15 000 aujourd'hui à plus de 60 000). Nous expérimenterons des emplacements spécifiques de stationnement pour vélos cargo dans les quartiers commerçants. Dans les bâtiments, nous ferons respecter la réglementation existante sur les constructions neuves (obligation de réalisation de garage vélos) et accompagnerons les propriétaires dans l'ancien vers le développement d'équipements de stationnement vélos sécurisés.

Action n°9 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturées. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*

> *Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*

> *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des acteurs publics : collectivités, bailleurs sociaux etc. (<https://programme-alveole.com>)*

Nous souscrivons à toutes ces propositions. En particulier le programme Alvéole, méconnu des bailleurs sociaux, que nous pousserons à se lancer. Un équivalent d'ÉCORENOV pourra être expérimenté, en complément d'un accompagnement logistique des copropriétés, pour qui les freins ne sont pas tant financiers que techniques (méconnaissance du type de mobilier de stationnement vélos sécurisé, des dimensions standard d'un garage vélos confortable, des entreprises fabricant des arceaux de qualité, etc.).

Action n°10 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

L'enquête de Nova7 et Systra en juin 2019 a établi que 48 % des cyclistes n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon,...

Il est nécessaire de renforcer le respect des règles de stationnement sécurisés des vélos dans les constructions nouvelles (logements, bureaux, commerces) issues du PLUH et du code de la construction et de l'habitation : formation/sensibilisation des instructeurs du droit des sols de la Ville, vigilance particulière sur la qualité des garages vélos, consultation des associations cyclistes dans le cadre de chaque ZAC, PUP ou permis de construire.

Objectif d'ici 2026 :

> *Renforcer l'information et les contrôles des permis de construire pour garantir le respect des obligations de stationnement vélo*

Voir réponse précédente.

Cette obligation existe déjà dans le PLUH mais n'est que peu respectée, principalement du fait d'une absence de contrôle des services municipaux. Élu-es à la ville, nous serons particulièrement vigilants sur le strict respect des normes actuelles et nous les reverrons à la hausse (surfaces minimales plus importantes, emplacements réservés aux vélos spéciaux type cargo, etc.).

Action n°11 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

La situation du 8e arrondissement, en entrée de ville, est idéale pour y implanter un espace logistique urbain dédié entre autres aux livraisons par vélo cargo. Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la zone à faibles émissions, nous soutiendrons les professionnels qui souhaitent s'équiper de vélo-cargos de livraison, en s'appuyant sur le réseau des boîtes à vélo.

Action n°12 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Il faut déployer une aide à l'acquisition d'un vélo qui puisse répondre aux déplacements du quotidien (trajet domicile-travail, dépôt d'enfants à l'école, courses etc.). Cette offre doit concerner aussi bien des vélos neufs que d'occasion et tous types de vélos : vélos standards, pliants, VAE, cargo, vélos adaptés...

Objectifs d'ici 2026 :

> *Quadrupler l'enveloppe attribuée pour l'aide à l'achat sur tous types de vélos, neufs ou d'occasion*

> *Généraliser le "pack autonomie Vélo" (l'acquisition d'un vélo à réparer + accompagnement dans la réparation de ce vélo, vélo-école, savoir-rouler, etc.)*

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Dans le cadre de la nouvelle loi d'Orientation des Mobilités, nous lancerons un marché public pour sélectionner des opérateurs de vélos "flottants" proposant une offre variée et accessible de vélos en libre service. De plus, nous ferons évoluer l'offre Vélo'V en renforçant le service de location longue durée "My Vélo'V" (notamment pour le rendre plus accessible aux étudiants) et en proposant davantage de véhicules à la location (cargos, long-bikes, tandems, vélos adaptés pour personnes en situation de handicap, tricycles...).

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 3-5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers, pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers : (https://wiklou.org/wiki/Trouver_un_local)
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

Dans notre objectif de reconquérir l'espace public, nous favoriserons l'installation d'ateliers de réparation et d'auto-réparation des vélos dans les différents quartiers du 8ème arrondissement. Nous offrirons un accompagnement à la mobilité pour aider les particuliers à changer leurs modes de déplacements.

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Il faut soutenir la Maison du Vélo Lyon actuelle (ex Pignon sur Rue) et renforcer ses moyens d'accompagnement au changement de pratiques, ses capacités d'accueil et d'information des visiteurs ainsi que de sensibilisation du grand public aux avantages de rouler à vélo en ville et ce en toute sécurité.

Nous nous appuyerons sur la Maison du Vélo comme structure ambassadrice du changement, dont nous soutiendrons financièrement et logistiquement les activités (vélo-école, formation en entreprise, événementiel...).

Action n°16 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, Il est nécessaire de créer une agence d'écomobilité de la métropole de Lyon, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à valoriser les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo. Elle facilitera l'accès à l'information, accompagnera les changements de pratiques et conseillera les habitants sur les solutions de mobilités alternatives les plus adaptées à leur trajet.

Nous développerons une offre d'autopartage accessible à tous, afin de pouvoir disposer facilement d'une voiture (seulement) lorsqu'on en a besoin et encourager la solution vélo au quotidien.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'expertise des associations vélos de la métropole de Lyon en matière d'apprentissage sur les déplacements à vélo en circulation permet d'accompagner les établissements dans leurs différents projets "savoir-rouler".

Objectifs d'ici 2026 :

- > Former les élèves de primaire des 59 communes au savoir-rouler
- > Continuer l'apprentissage du savoir-rouler dans les 121 collèges de la métropole
- > Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus, de vélobus dans toutes les communes de la métropole.

Voir réponses précédentes en matière de développement des infrastructures... Le "savoir-rouler" est déjà proposé dans la programmation d'EPS en cycle 3 avec le concours des ETAPS de la Ville de Lyon : ce dispositif sera maintenu et renforcé afin que 100 % des élèves y aient effectivement accès. Par ailleurs, nous rétabliront les interventions de la police municipale en CM2 pour valider l'APER (attestation de premier enseignement à la route) de façon "solennelle". Cette intervention

systematique très appréciée des élèves et des enseignants a été supprimée par la municipalité ces dernières années.

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

L'immense majorité des candidat-es écologistes se déplacent déjà à vélo : nous comptons bien garder ces bonnes habitudes :-)

Action n°19 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo (dans le cadre par exemple d'une journée sans voiture), Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 :

> Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Les élu-es écologistes sont fortement mobilisé-es dans l'organisation de ces événements et ont porté la création de la Convergence Vélo avec les associations comme La Ville à Vélo. Les futur-es élu-es poursuivront et amplifieront cette démarche qui permet de créer une vraie communauté de pratiquants du vélo urbain (pratique souvent solitaire), de disposer le temps d'un moment festif et convivial de tout l'espace public pour eux ! L'accroissement de la pratique du vélo qui est notre objectif attirera toujours plus de participants à ces événements dont la forme évoluera donc en conséquence.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Pour encourager les grands lyonnais à se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain en remplacement de l'image sportive véhiculée par le tour de France.

Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de conflits entre piétons, cyclistes et automobilistes s'accroît également. Il faut donc (in)former au code de la rue d'une manière ludique et massive (partage de la rue, double-sens cyclable, cédez-le-passage cycliste au feu, stationnement très gênant sur bande cyclable etc). Et continuer le travail initié avec les polices municipales pour des campagnes de sensibilisation, voire de verbalisation.

Objectifs d'ici 2026 :

> 100.000 personnes touchées par an

> Organiser plusieurs campagnes de communication / an : informatives (généralisation du DSC, M12, danger des angles morts...) ou ludiques pour donner envie de passer à la pratique du vélo au quotidien

Action n°21 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation + formation conduite à vélo en ville.

Ces ateliers seront assurés par les associations vélos de Lyon dans le cadre des plans de déplacements de mobilité (PDM) et le coût sera pris en charge à 50 % par la Métropole de Lyon.

Objectifs d'ici 2026 :

> Accompagner 700 entreprises (notamment les entreprises de plus de 100 salariés qui sont soumises à un PDM)

> Proposer des incitations financières pour des services vélo, des ateliers de sensibilisation, des formations.

Commentaires généraux

Lyon, une ville 100% cyclable

Le nombre de trajets à vélo augmente de plus de 10% par an. Aujourd'hui les infrastructures ne répondent pas aux nouvelles mobilités, nous saurons y répondre pour soutenir le changement de mobilité des Lyonnais-e-s !

Réseau Express Vélo (REV) : il donnera sa place nécessaire au vélo à Lyon. Le REV permettra des trajets en toute sécurité, rapides et efficaces. Par exemple, une piste cyclable sécurisée sera réalisée sur le cours Gambetta, dans la rue Garibaldi (sur sa partie actuellement non-requalifiée) ou encore le long des quais de Confluence à Herbouville.

Nous allons mettre fin aux autoroutes urbaines afin d'apaiser la ville et d'encourager l'utilisation du vélo.

Création de "Vélorues" : ce sont des rues dans lesquelles les piétons et les cyclistes sont prioritaires, sur toute la largeur de la chaussée. Les riverains peuvent accéder à ces rues en voiture. Les rues seront toutes en double-sens cyclable grâce au dispositif "Ville 30 km/h".

Des remontes vélos seront installés sur nos collines pour que le vélo soit accessible à toutes et tous, partout dans Lyon. Par exemple, rue Terme pour le remonte-vélo de la Croix-Rousse.

Nous multiplierons par dix le nombre de places de stationnement sécurisées pour vélo.

Nous installerons au moins un atelier de réparation ou d'auto-réparation de vélos par arrondissement !

Lyon 8ème : Reconquérir l'espace public

Traversé par de grands axes routiers essentiellement dédiés à la voiture, notre arrondissement a impérativement besoin de repenser les mobilités et donner davantage de places aux usagers les plus vulnérables. Notre objectif sera de permettre une cohabitation harmonieuse entre piétons de tous âges, transports en commun, cyclistes et voitures. Nous voulons un arrondissement respirable et redonner davantage de place à sa végétalisation.

Nous garantirons la continuité des itinéraires piétons et cyclistes en créant un arrondissement 100% marchable et cyclable. Nous renforcerons les transports en commun dans les 24 premiers mois suivant l'élection : fréquences et ponctualité renforcées par l'aménagement de nouvelles voies réservées au bus, priorité à toutes les intersections ;...

Nous engagerons une concertation avec les riverains et les commerçants de l'avenue des Frères Lumière sur son réaménagement en incluant la place Ambroise Courtois.

Nous aménagerons progressivement l'ensemble des quartiers en zone 30, à l'exception de quelques grands axes, et engageront des concertations en vue d'en piétonner certains secteurs.

Nous mettrons en place un plan de circulation contraignant le transit automobile, afin de protéger les quartiers et privilégier la vie locale sur le trafic motorisé.

Nous aménagerons une ligne de Réseau Express Vélo pour relier le 8e arrondissement à la Presqu'île par une voie cyclable sécurisée, efficace et confortable.

Nous sécuriserons le Pont de l'Épargne pour les piétons et les cyclistes, et nous repenseront totalement le carrefour du Bachut et de Jet d'Eau au profit des piétons et des cyclistes.

Nous réserverons aux futurs riverains (contrôle d'accès), aux piétons et aux cyclistes l'ensemble des voies nouvelles aménagées dans le cadre des projets urbains.

Nous développerons une offre d'autopartage accessible à tous, afin de pouvoir disposer facilement d'une voiture lorsqu'on en a besoin.

Nous favoriserons l'installation d'ateliers de réparation et d'auto-réparation des vélos.

Nous créerons un double couloir Bus-Vélo avenue Marius Berliet.

Nous offrirons un accompagnement à la mobilité pour aider les particuliers à changer leurs modes de déplacements.

Nous agirons pour que soit respecté l'usage des espaces de circulation quelques soient les moyens de locomotions (utilitaires, voitures, vélos, trottinettes, piétons).